

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2023-2-2-1

Séance du lundi 13 mars 2023

ABATTOIR DÉPARTEMENTAL DE CERNAY : INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX 2023

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
DILIGENT Danielle donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOERLE Jean-Louis donne procuration à BIERRY Frédéric
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

- VU l'arrêté préfectoral n° 2005-1194 du 29 avril 2005 portant autorisation au Président du Conseil Général du Haut-Rhin d'exploiter une installation d'abattage et de découpe de viande de boucherie à Cernay,
- VU la convention de délégation de service public de l'exploitation de l'Abattoir de Cernay, conclue le 2 juin 2014 entre le Département du Haut-Rhin et la Société d'Exploitation de l'Abattoir de Proximité du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-2-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 des dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission consultative de l'abattoir du 30 novembre 2022,
- VU la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'abattoir de Cernay pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2031, approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-1-2-1 du 9 février 2023,
- VU l'avis de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques du 2 mars 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les travaux de gros entretien et d'investissement au sein de l'abattoir de proximité à Cernay pour l'année 2023, hors imprévus éventuels, pour un montant estimatif de 40 000 € qui relèveront du programme P217O001DI, ainsi listés :
 - ✓ mise en stock d'une pompe de relevage du prétraitement (3 000 €) ;
 - ✓ création et aménagement d'une zone de nettoyage et de désinfection pour petit matériel (couteaux, fusils, gants de protection, scies, etc.) (10 000 €) ;
 - ✓ ajout d'un exutoire sur la chaîne d'abattage des bovins ; il permettra de mettre en place des arrêts mécaniques sur le rail de la chaîne d'abattage afin de maintenir un écart entre chaque bovin (5 500 €) ;
 - ✓ réaménagement de la zone de mise en quartiers (nouvelle scie et stérilisateur) (10 500 €) ;
 - ✓ ajout d'un stérilisateur pour l'écarteur de flanc (11 000 €).

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P217	O001	P217E06	T17	(3396) 23-2313-6312	40 000 €
TOTAL					40 000 €

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité
0 voix contre
0 abstentions

1 non-participation au vote
Pierre VOGT, Président de la commission de suivi de l'abattoir de proximité de CERNAY